

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version:

Date de publication 2025-07-22

Remplace la version: 1:

1 Identification

Identificateur de produit 1.1

Interflon Food Lube 3H Marque commerciale

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Utilisation industrielle

lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Interflon BV Belder 47 4704 RK Roosendaal Pays-Bas

Téléphone: +31 (0)165 553911 e-mail: Service@Interflon.com Site web: www.Interflon.com e-mail (personne compétente)

Service@Interflon.com

Révision: 2025-07-22

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)165 55 39 11 (Monday to Friday from 8:30am to 17:00pm).

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage non requis

2.3 **Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Substance extrêmement préoccupante (SVHC)

Ce produit ne contient pas «substances extrêmement préoccupantes» (SVHC) qui sont très dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. (SVHC <0,1% (g/g) Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 57).

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1 **Substances**

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du produit Huile d'ester synthétique comestible d'origine vé-

gétale, additifs et MicPol®.

Composants dangereux aucune

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

Canada: fr Page: 1 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1) date de publication 2025-07-22 Révision: 2025-07-22

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Nébulisation d'eau, Poudre d'extincteur, Dioxyde de carbone (CO2), Dioxyde de carbone (CO2), Mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction inappropriés

let d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Utiliser un appareil respiratoire approprié.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

6.1.2 Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

Canada: fr Page: 2 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1) date de publication 2025-07-22 Révision: 2025-07-22

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Conserver dans un endroit frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Précautions d'emploi générales

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Lavez les mains après chaque utilisation.

8.2.2 Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Travailler avec des verres de sécurité.

Protection de la peau

- Protection des mains

Ne s'applique pas.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes

Canada: fr Page: 3 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1) date de publication 2025-07-22

Révision: 2025-07-22

barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Ne s'applique pas.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	<-5 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>250 °C
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point éclair	non déterminé ne s'applique pas
Température d'auto-inflammabilité	>300 °C
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	33 cSt à 40 °C
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Densité et/ou densité relative

Densité	0.94 ^g / _{cm³} à 20 °C	
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles	

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Canada: fr Page: 4 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1) date de publication 2025-07-22 Révision: 2025-07-22

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	
Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C)

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

10.5 Matières incompatibles

Comburants, Comburants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

Toxicité aiquë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Canada: fr Page: 5 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

date de publication 2025-07-22 Révision: 2025-07-22 Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Cet article devrait être éliminé en suivant les procédures applicables aux déchets dangereux. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

14 Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport aucune

Groupe d'emballage 14.4 pas attribué

14.5 **Dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises

dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations

Canada: fr Page: 6 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1) date de publication 2025-07-22

supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

les ingrédients ne sont pas tous répertoriés (AC-TIVE)

Révision: 2025-07-22

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313) aucun des composants n'est énuméré

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4) aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

 Hazardous Substance List (NJ-RTK) aucun des composants n'est énuméré

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	/	none
Health	0	no significant risk to health
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Canada: fr Page: 7 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 date de publication Révision: 2025-07-22 Remplace la version de: (1) 2025-07-22

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	0	material that will not burn under typical fire conditions
Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of or- dinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)/Liste extérieure des substances (LES)

tous les composants sont énumérés

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	NDSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

<u>Légende</u>

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances

ISHA-ENCS Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)

KECI Korea Existing Chemicals Inventory

NDSL Liste extérieure des substances (LES)

NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

Canada: fr Page: 8 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1) date de publication 2025-07-22

Révision: 2025-07-22

16 Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécurité
1.2	Champ d'application: lubrifiant		oui
1.2		Utilisations identifiées pertinentes: Utilisation industriellelubrifiant	oui
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Numéro d'appel d'urgence: +31 (0)165 55 39 11 (Monday to Friday from 8:30am to 17:00pm).	oui
2.3	Autres dangers: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.	Autres dangers	oui
2.3	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ≥ 0,1%.	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.	oui
2.3		Substance extrêmement préoccupante (SVHC): Ce produit ne contient pas «substances extrême- ment préoccupantes» (SVHC) qui sont très dange- reux pour la santé humaine ou l'environnement. (SVHC <0,1% (g/g) Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), article 57).	oui
3.2	Description du produit: Mélange d'huiles synthétiques, d'additifs et de MicPol®		oui
3.2	Composants dangereux: Ce produit ne répond pas aux critères de classifi- cation dans l'une des classes de danger confor- mément au SGH.		oui
4.1	Notes générales: Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.	Notes générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immé- diatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.	oui
4.1	Après contact cutané: Laver abondamment à l'eau et au savon.	Après contact cutané: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cuta- née: consulter un médecin.	oui
4.1	Après contact oculaire: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mi- nutes à l'eau courante.	Après contact oculaire: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.	oui
4.1	Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.	Après ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.	oui
5.1	Moyens d'extinction appropriés: Nébulisation d'eau, Poudre d'extincteur, Dioxyde de carbone (CO2)	Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, Nébulisation d'eau, Poudre d'ex- tincteur, Dioxyde de carbone (CO2), Dioxyde de	oui

Canada: fr Page: 9 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 Remplace la version de: (1) date de publication 2025-07-22

Révision: 2025-07-22

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécurité
		carbone (CO2), Mousse résistant aux alcools	
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.	oui
6.1.1	Pour les non-secouristes: Mettre les personnes à l'abri.	Pour les non-secouristes: Mettre les personnes à l'abri. Risque de glisse- ment particulier en cas du produit écoulé/répan- du.	oui
8.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (li- mites d'exposition sur le lieu de travail): non pertinent		oui
8.2	Précautions d'emploi générales: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Lavez les mains après chaque utilisation.	Précautions d'emploi générales: Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Lavez les mains après chaque utilisation.	oui
8.2.2	Protection des mains: Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Porter des gants de protection. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Type de matière. NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène. CR: caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène). PVC: polychlorure de vinyle.	Protection des mains: Ne s'applique pas.	oui
8.2.2	Protection respiratoire: Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc).	Protection respiratoire: Ne s'applique pas.	oui
9.1	Point de fusion/point de congélation: non déterminé	Point de fusion/point de congélation: <-5 °C	oui
9.1	Point éclair: non déterminé	Point éclair: non déterminé ne s'applique pas	oui
9.1	Température d'auto-inflammabilité: >200°C	Température d'auto-inflammabilité: >300°C	oui
9.2	Autres caractéristiques de sécurité: il n'y a aucune information additionnelle	Autres caractéristiques de sécurité	oui
9.2		Classe de température (États-Unis selon NEC 500): T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C)	oui
10.5	Matières incompatibles: Comburants	Matières incompatibles: Comburants, Comburants forts	oui
15.1		Réglementations nationales (Canada)	oui
15.1		Liste intérieure des substances (LIS)/Liste exté- rieure des substances (LES):	oui

Canada: fr Page: 10 / 11



selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Interflon Food Lube 3H

Numéro de la version: 2.2 date de publication Remplace la version de: (1) 2025-07-22

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécurité
		tous les composants sont énumérés	
15.1		Inventaires nationaux: changement dans la liste (tableau)	oui

Révision: 2025-07-22

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IA- TA/DGR)
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des mar- chandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dange- reuses)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD)

SOR/2022-272: Règlement modifiant le Règlement sur les produits dangereux (SGH, septième édition révisée)

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Canada: fr Page: 11 / 11